



LE PÔLE SOINS DES ADDICTIONS ET LE PÔLE PRÉCARITÉ, SOIN ET INCLUSION SOCIALE DU CEIIS RECRUTE POUR SON CSAPA ET SES DISPOSITIFS SANTÉ PRÉCARITÉ

UN.E MÉDECIN GÉNÉRALISTE / ADDICTOLOGUE / PSYCHIATRE

Missions :

Exerçant au sein d'une équipe pluridisciplinaire et en déclinaison du Projet d'établissement, vos missions sont les suivantes :

- Assurer les consultations et participer à la prise en charge globale des personnes accueillies
- Identifier et prendre en charge les comorbidités somatiques et psychiatriques
- Renouveler et adapter les traitements y compris les traitements de substitution aux opiacés
- Contribuer à l'élaboration du projet de soin de la personne en tant que référent médical
- Participer aux concertations pluridisciplinaires et à la coordination des soins des personnes accueillies en collaboration avec l'infirmière, les psychologues et les intervenants sociaux des structures
- Assurer le suivi du volet médical dans le dossier usager informatisé

Compétences et qualités :

- Approche globale de la personne
- Expérience et/ou intérêt pour travailler avec les publics vulnérables
- Qualités relationnelles, bienveillance, posture éthique et déontologique
- Aptitudes à travailler en équipe

Diplôme et formation : Doctorat en Médecine – DU addictologie ou expérience dans ce domaine appréciée – Débutant accepté avec la possibilité d'être accompagné à la prise de poste

Contrat : CDD temps partiel du 16/09 au 4/12/2026 – 0.40 pour le Pôle Soins des Addictions et 0.10 pour le Pôle Précarité, Soins et Inclusion Sociale

Lieu d'exercice : Service ambulatoire du CSAPA Le Peyry à Cahors – Association Ceiis

Poste à pouvoir mi-septembre 2026

Adressez CV, lettre de motivation et copie des diplômes à l'attention de Madame la Directrice du Pôle Soins des Addictions, à l'adresse suivante : **administratif@ceiis.fr**

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter le service ambulatoire de Cahors au 05 65 53 67 54

L'association Ceiis, acteur de la solidarité dans le Lot, intervient auprès de différents publics :

- Personnes sans domicile, en situation de précarité sociale
- Personnes en demande d'asile ou Bénéficiaires de la Protection Internationale
- Jeunes Mineurs Non Accompagnés
- Personnes souffrant d'addictions

